

Nombre de postes équivalents plein temps (EPT) par type de personnel (enseignement public) – année scolaire 2024-2025

Les postes EPT sont calculés sans le personnel remplaçant (maternités, maladies et accidents) et sans les stagiaires. Les postes EPT respectent les définitions propres à chaque canton.

	Type de personnel	Cycles 1 et 2 (années 1-8)	Cycle 3 (années 9-11)	Non attribuable à un seul cycle
BE-fr	Personnel enseignant	483	248	-
	Personnel de direction	-	-	42
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :			199
	A	-	-	151
	B	-	-	48
FR-fr ⁽¹⁾	Personnel enseignant	1 306.3	766.9	195.7
	Personnel de direction	55.1	31.8	15.8
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	197.8	-	134.1
	A	197.8	-	5.6
	B	-	-	128.5
GE	Personnel enseignant	2 650.9	1 425.2	5.2
	Personnel de direction	122.4	76.1	14.4
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	69.9	93.1	185.6
	A	50.9	89.7	87.7
	B	19	3.4	97.9
JU	Personnel enseignant	397.2	198.4	-
	Personnel de direction	21.5	14.6	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	49.3	20.6	-
	A	49.3	20.6	-
	B	-	-	-
NE	Personnel enseignant	855.1	481.1	-
	Personnel de direction	7.6	11.2	27.9
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	7.8	1.9	177.9
	A	7.8	1.9	113
	B	-	-	64.9
VS-fr ⁽²⁾	Personnel enseignant	1 283.9	620.7	-
	Personnel de direction	27.7	19.9	24.9
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	164.9	64.2	41.5
	A	164.9	64.2	-
	B	-	-	41.5
VD ⁽³⁾	Personnel enseignant	4 548.4	2 460.7	26.1
	Personnel de direction	-	-	391.2
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	646.6	220.4	465.6
	A	621.4	216.8	190.7
	B	25.2	3.6	274.8
Total ERF	Personnel enseignant	11 524.8	6 201	227
	Personnel de direction	234.3	153.6	516.2
	Personnel de la pédagogie spécialisée :	1 136.3	307.1	1 203.7

La catégorie **Personnel de la pédagogie spécialisée** comporte deux sous-catégories :

A : Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones,

B : Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique.

Notes :

(1) FR-fr : Les nombres des EPT pour le personnel de la pédagogie spécialisée (la catégorie A pour le cycle 3) sont inclus dans la colonne « Cycle 3 » pour le personnel enseignant. Les nombres des EPT pour le personnel de la pédagogie spécialisée (la catégorie B pour les cycles 1+2) sont gérés par les communes.

(2) VS : Les changements enregistrés par rapport à l'année 2023-2024 sont dus : au passage du temps plein pour les enseignants du primaire de 32 à 30 périodes, au passage du temps plein pour les enseignants du secondaire I de 26 à 25 périodes, ainsi qu'à l'augmentation des effectifs d'élèves par rapport à l'année scolaire précédente.

(3) VD : La pédagogie spécialisée dans le canton de Vaud est composée d'établissements privés subventionnés et non d'établissements publics. Les EPT des enseignant.es et du personnel de direction de ces établissements sont inclus dans le tableau ci-dessus.

Source et complément d'information : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jour de référence de la collecte des données : BE-fr : 31.10.2024, FR-fr : 1.11.2024 (source Service des ressources SRes et Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide), GE : 31.12.2024 (source SSP 2024-25), JU : 30.09.2024, NE : 5.06.2025, VS-fr : 15.11.2024 (source OFS SSP 2024), VD : 1.10.2024.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2025).